



AAC DE LA LAUDIERE RIVIERE ROUVRE

Une synergie d'acteurs pour la protection de la ressource en eau



FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

LOCALISATION

- ✓ Orne, Normandie

SUPERFICIE

- ✓ Surface totale de l'AAC : 6200 ha
- ✓ SAU de l'AAC : 4236 ha

NOMBRE D'AGRICULTEURS

- ✓ 103 exploitants, ayant plus de 3 ha dans l'AAC

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Polyculture-élevage orienté lait
- ✓ Cultures principales : Blé, Maïs, Prairies temporaires

QUALITÉ DE L'EAU

- ✓ Concentration en phytosanitaires retrouvés sur l'ensemble de l'AAC : Glyphosate, AMPA, S-Métolachlore et Isoproturon, parfois supérieurs à la norme de 0,1 µg/l
- ✓ Problématique principale : phytosanitaires

MASSE D'EAU

- ✓ Eau superficielle
- ✓ Temps de transfert rapide lorsque le sol est saturé en eau, ou lors d'événements pluvieux avec risque d'érosion
- ✓ Caractère stratégique : 14 500 habitants desservis
- ✓ Débit du captage : 200 m³/h

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- ✓ Captage prioritaire Grenelle depuis 2008

■ Historique de la démarche de protection du captage

- 2007** : Début de la démarche de protection de l'aire d'alimentation du captage par l'embauche d'un animateur
- 2008** : Classement du captage comme « prioritaire Grenelle »
- 2012** : Prise de la compétence « captage prioritaire » par le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (SDE)
- 2015** : Rédaction du programme d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs

■ Acteurs impliqués

- **Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (SDE)** : Coordinateur de l'action, Maître d'ouvrage, suivi de la qualité de l'eau
- **SIAEP du Houleme** : Chargé du traitement et de l'adduction en eau potable. Opérateur MAEC sur l'aire d'alimentation du captage
- **Syndicat mixte de restauration des rivières de la Haute Rouvre (SM3R)** : Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement - Diagnostics et Aménagements
- **CPIE des collines Normandes** : Opérateur MAEC sur le territoire
- **Chambre d'agriculture de l'Orne (CA61)** : Animation du groupe « Agriculture intégrée »
- **CIVAM de la Rouvre** : Animation du groupe « Herbe »

■ Description de la démarche

- Objectifs de qualité à la prise d'eau : 90 % des concentrations annuelles en produits phytosanitaires doivent être inférieures à 0,1 µg/l
- 4 axes majeurs pour une amélioration de la qualité de l'eau :

CO – Construction des objectifs et du plan d'action

Démarche basée sur le volontariat

Démarche sur 5 ans avec obligation de moyens puis de résultats

Ensemble des acteurs du bassin à mobiliser : Agriculteurs, Collectivités et Particuliers

Actions agricoles :

- Diagnostic parcellaire du risque de transfert des produits phytosanitaires dans l'eau (30 exploitations), diagnostic territorial des pressions agricoles (30 agriculteurs enquêtés pour 49 % de la SAU), diagnostic parcellaire sur la vulnérabilité à l'érosion-ruissellement
- Groupe « Agriculture intégrée » : animé par la Chambre d'Agriculture de l'Orne – 9 adhérents. 2 objectifs : intégrer les recommandations et préconisations issues des diagnostics des parcelles à risques ; adapter les pratiques culturales dans le sens d'une réduction de la pression phytosanitaire (Ecophyto I et II)
- Groupe « Herbe » : animé par le CIVAM Rouvre – 16 adhérents, avec pour objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires et diffuser des références agronomiques

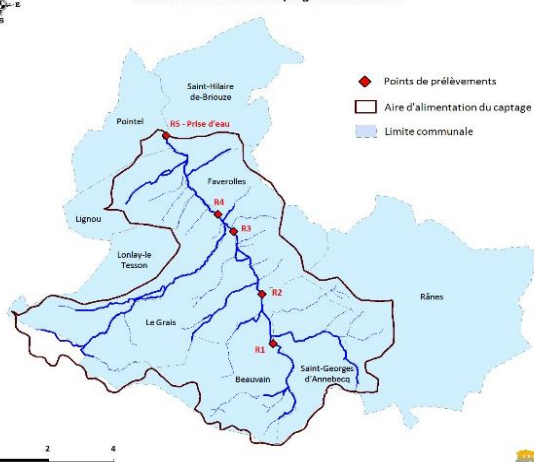
Actions d'amélioration de la connaissance du territoire :

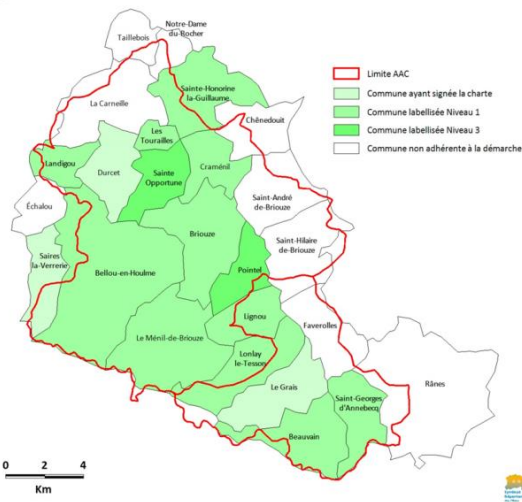
- Suivi mensuel de la qualité de l'eau en Nitrate et Pesticides en 5 points sur la rivière Rouvre, afin de définir des sous-bassins plus contributeurs aux flux de polluants

Actions de sensibilisation et communication :

- Journées de démonstration : « Maîtrise de l'usage des produits phytos »
- Bulletins d'information : une communication par an sur le bassin versant de la Rouvre, plaquette « Inf'Eau SDE » sur l'AAC de la Laudière à paraître en 2016

Aire d'alimentation du captage de la Laudière





La Charte d'entretien des espaces publics

Les collectivités sont incitées, dans le cadre de la Charte d'entretien des espaces publics, à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires grâce à un accompagnement dispensé par la FREDON et financé par le SDE et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Après la signature de la charte, les communes bénéficient d'un conseil individualisé puis, une fois les conseils mis en pratique et correctement appliqués, obtiennent une labellisation :

- **Niveau 1**, Traiter mieux (11 communes) : bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires et mise en application stricte de la réglementation
- **Niveau 2**, Traiter moins (aucune commune concernée) : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires au sein de la commune
- **Niveau 3**, Ne plus traiter (2 communes) : mise en place d'aménagements spécifiques afin de ne plus avoir recours aux produits chimiques (paillage, gestion différenciée des espaces verts, désherbage mécanique/thermique et manuel,...)

Cette action vise à intégrer l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires à la démarche de protection de la ressource en eau.

CONTACTS

Stéphane PERRON : SIAEP du Houlmé

Leslie HENNION : Syndicat départemental de l'eau :

hennion.leslie@sde61.fr

Régis VECRIN : Chambre d'Agriculture de l'Orne

Christophe BEAUMONT : Syndicat mixte de restauration des

rièvières de la Haute Rouvre : syndicat.rouvre@wanadoo.fr

LIENS UTILES

- www.sde61.fr

Principaux résultats

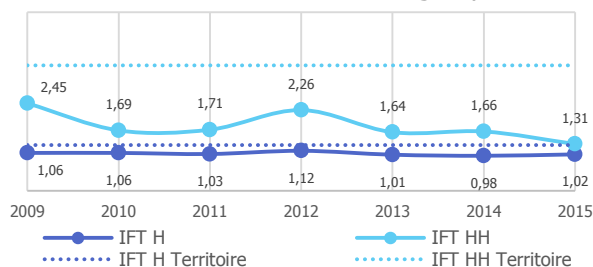
Action « transferts » du SM3R – 2012/2015 :

- 4900 m linéaire de haies implantées
- 4 déplacements d'entrée de champ
- 90 m de retalutage

Action « Groupe Agriculture Intégrée » de la CA61 – 2009/2015 :

- Réduction des intrants azotés grâce à une meilleure efficacité de l'azote apporté
- Réduction de 50% de l'IFT Hors Herbicides et 40% de l'IFT total des exploitations du groupe par rapport au territoire
- Au niveau économique, maintien de la marge brute des exploitations grâce à une réduction d'intrants (azote et phytosanitaires)

IFT annuels du territoire et du groupe



Action « Groupe Herbe » du CIVAM de la Rouvre – 2010/2015 :

- Augmentation de 20% de la SAU des exploitations en prairies
- Réduction de 50 % des IFT totaux
- Réduction de 75 % des IFT Hors Herbicides

Perspectives

A partir de septembre 2016 :

- Rédaction du programme d'actions divisé en 3 volets : Transferts (SM3R), Pollutions diffuses et ponctuelles (SDE/SIAEP), Milieux aquatiques (CPIE). Chaque volet sera animé par la structure référente et l'ensemble sera coordonné par le SDE. Objectif : profiter des compétences de chaque structure dans l'objectif commun d'améliorer la qualité de l'eau
- Mise en place d'un suivi de drainage : 2 exutoires seront suivis à partir d'octobre 2016
- Continuité du suivi analytique mensuel en nitrate et produits phytosanitaires

Facteurs de réussite

- Partenariat local permet l'échange d'informations, de compétences et de données
- Mutualisation du travail effectué, éviter les redondances d'actions entre structures
- Ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires visés, pas de stigmatisation

Limites

- Essoufflement de la démarche au niveau agricole : trouver des leviers pour remobiliser la profession